

[Dans cette version, certains noms sont remplacés par des initiales, pour celles et ceux qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse publiquement.]

EN QUÊTE DE JUSTICE

2 rue Domrémy

69003 LYON

T : 04 72 36 91 95

contact@enquetedejustice.org

Le 16 décembre 2022

**Monsieur Eric Dupond-Moretti
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01**

**TRÈS URGENT – Demande d’examen de dossiers
Courrier recommandé avec A.R.**

Monsieur le Ministre de la Justice,

Nous vous avons écrit à de multiples reprises pour vous alerter sur les conséquences désastreuses des dysfonctionnements judiciaires et vous demander de prendre des mesures de protection et de réparation concrètes et rapides.

En vain.

Nous avons pourtant, dans tous nos courriers, insisté sur le caractère d’urgence de nos demandes, sachant que nous n’employons pas le terme « urgence » sans raison. D’une part, toute atteinte aux droits fondamentaux ne souffre aucune attente dans une démocratie. D’autre part, les dysfonctionnements judiciaires ont un impact direct et réel pour ceux qui les subissent : privation abusive des droits prévus par la loi, absence de protection ou de recours effectif, maintien dans une situation de danger, de violence ou de harcèlement, destruction des liens familiaux, précarité économique, insécurité, perte de chance, atteintes au travail, aux biens, à l’honneur, à la dignité, préjudice financier, préjudice moral.

Nous ne pouvons plus attendre. Les justiciables que nous représentons sont en grande souffrance. Pour eux, c’est la double peine.

Il n’est pas conforme à nos textes constitutionnels et aux conventions internationales ratifiées par la France de laisser des personnes privées de leurs droits.

Avoir des droits sur le papier ne suffit pas. L'État français a le devoir d'assurer l'effectivité des droits et des recours. C'est pourquoi il est de sa responsabilité de garantir le bon fonctionnement de la justice, et quand ce n'est pas le cas, de **réparer les dommages causés par le fonctionnement défectueux du service public de la justice**, en vertu de l'article L141-1 du Code de l'organisation judiciaire, ce qu'il doit faire dès lors que les pouvoirs publics sont saisis et que les faits sont avérés.

L'État ne peut pas considérer qu'il n'y a pas de dysfonctionnements judiciaires sans avoir examiné les faits et statué **par une décision motivée et circonstanciée** sur les dysfonctionnements judiciaires dont il est saisi.

Nous vous demandons donc officiellement de procéder, par tous les moyens qui sont à votre disposition, à **l'examen des dossiers** de 138 de nos membres, à savoir :

J.A., Souad AHJIJ, Jean-Michel ANDREAU, Richard ARMENANTE, Bernard ARVOR, l'association EN QUÊTE DE JUSTICE, l'association EN TOUTE FRANCHISE, B.A., K.A., Gilles BAILLY, Appolina Marcelline BANCO, M.B., Ahmed BECHIKH, Jacques BELNOU, Caroline BÉNARD, Claude BÉNARD, Thierry BENOIT, Jean Claude BERREGAR, Éric BERRY, James BINOIS, JP.B., Etienne BOIS, Edmond BOISSET, N.B., Rabah BOUGUERRA, P.B., S.B., Georgette BOYER, Michel et Suzanne BRARD, Virginie BUGELLI, Emmanuel BURTÉ, Marleen CALLAERT, Raymond CHAYRIGUES, Francis CHIROL, Catherine CLÉRET, Lionel CLERET, Thierry CRESP, C.C., Noël DÉJOUÉ, Christine DE MATTIA, Gilles DESFOSSÉS, Claudie DESMAZEAU, Yamadou DIOP, Claude DIOT, Odile DODOS, Martine DONNETTE, Jacky DUFRENOY, S.D., Pascale DUPUIS, Thierry DUPUIS, Ricardo FERNANDEZ, Yves FERNANDEZ, L.F., V.F., Jean FIGADERE, X.F., P.F., Jeannine GALLIEN GUEDY, Elisabeth GEISLER DE PUYBAUDET, Jacques et Sajéda GENGE, Alain GENET, Stéphanie GIBAUD, François GODILLOT, D.G., A.G., Laurent GUERLEAU, Jean-Michel GUERRIER, Jean-Louis GUIMBERTEAU, Francine GUIONIE, O.H., Eliane HAYA BAVIERA, Christian HEMARD, Erick HEMARD, M.H., B.H., Josiane JACARIA, Sandrine JACARIA, Anne JACOLOT, Dominique JARRY, Catherine JEANNIN-LAUMET, Baptiste KÉTURA, Serge LAISNEY, Jean LAMBOLEY, Marie José LANDES, Georges LANG, Michel LANORE, MT.L., P.et S.L., J. et JP.L., Françoise LILLIÉ, Marie-José LIOT, P.M., E.M., Pierre MARIN, Laurent MASSIP, Françoise MERCIER, Bénédicte MERGER, Raymonde Liliane MERLET, Samy MERLO, Marie Bernadette MONNIER, Corinne MOREL, Françoise MORENON, Marie-Christine MUSCAT, Jérémy PELLAN, David PÉROU, B.P., N.P., Annick PONCET, Jacques PORCHER, Catherine POURÉ, Caroline RABREAU BIJON, Claudius RAMASSAMY, Johnny RAMY, Corinne REZSEP KOSOWSKI, N.R., Helen et Carmine RICCO, S.R., Joseph ROIRAND, Jean-Louis ROMANO, Jean-Pierre RONFORT, Sabine ROPTIN, Francis ROZIERES, Sylviane SCAL, Danielle SEBBAGHI, P.S., Emmanuel SNACKERS, L.S., Lionel THIEFFINE, J.T., Willy VASSEUR, E.V., Bernard Azzadine VIALATTE, Antoine VIDAL, Philippe VIDAL, Patrick VIEILLE, Martine VITRANT, P.V., Luc WITZ

Dès réception de votre réponse, nous vous remettrons les éléments en notre possession, afin que vous puissiez procéder ou faire procéder à l'examen des dossiers.

Compte tenu du nombre de dossiers, nous limiterons les éléments à un formulaire de quelques pages par personne. Nous vous communiquerons évidemment par la suite tous les éléments complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Dans l'attente de votre réponse, dont nous vous rappelons l'urgence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de la Justice, l'expression de nos sentiments dévoués.

Corinne Morel
Présidente de l'association
EN QUÊTE DE JUSTICE



David Pérou
Vice-président de l'association
EN QUÊTE DE JUSTICE

